



SAISINE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL APRÈS LES PROPOS RACISTES TENUS EN DIRECT SUR FRANCE 2 LE 15 OCTOBRE 2010 PAR JEAN-PAUL GUERLAIN

Communication n°TR10POL30A
Paris, samedi 16 / lundi 18 octobre 2010

—

Attn : Monsieur Michel BOYON, président du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel)

Monsieur le Président,

Samedi 16 à l'initiative du Collectifdom (Collectif des Antillais, Guyanais, Réunionnais & Mahorais), l'association Tjenbé Rèd, membre du Collectifdom, annonçait de concert avec lui la saisine prochaine de votre institution [1A].

En effet, interrogé la veille sur France 2 lors du journal de 13 heures par la journaliste Élise LUCET sur la création du parfum Samsara, Jean-Paul GUERLAIN déclarait : *«Pour une fois, je me suis mis à travailler comme un nègre. Je ne sais pas si les nègres ont toujours tellement travaillé mais enfin...»* [1B]

Comme vous le rappelez dans votre rapport au Premier ministre du 15 février de cette année au sujet de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les médias audiovisuels (pages 7 et 8) [2A], la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication vous permet de sanctionner ces médias lorsqu'ils relaient une *«incitation à la haine ou à la*

violence pour des raisons de race, de sexe, de mœurs, de religion ou de nationalité» (article 15) [2B].

Les propos précités constituent à l'évidence une telle incitation. Par ailleurs, le cahier des charges de la société nationale de programme France Télévisions dispose notamment en son préambule qu'elle affirme «*sa valeur d'exemplarité en ce qui concerne la lutte contre les discriminations*» (votre rapport précité, page 10). Dans le même rapport, vous indiquez encore que «*lorsque l'émission est diffusée en direct, si des propos racistes ou antisémites sont tenus, ils doivent être immédiatement interrompus ou au moins condamnés par l'animateur*» (page 12) - ce qui n'a pas, le 15 octobre, été le cas.

On pourrait opposer que Monsieur GUERLAIN se serait depuis excusé mais en réduisant ses paroles à un «*dérapage hors de propos*», il a provoqué de nouvelles questions, légitimes : ses paroles seraient-elles selon lui, dans un autre contexte, parfaitement «*à propos*» ? Parler d'un simple «*dérapage*» n'est-il pas une façon d'occulter la mémoire du crime contre l'humanité qu'a été la traite négrière ? On pourrait également opposer que Madame LUCET, journaliste au parcours par ailleurs admirable, se serait aussi excusée mais sa déclaration effectuée ce lundi - en fin de journal... - pose de la même façon plus de questions qu'elle n'en résout : «*Jean-Paul Guerlain a tenu des propos déplacés qui ont suscité de vives réactions au sein des associations antiracistes mais aussi parmi les téléspectateurs. Il s'est excusé depuis. Nous regrettons à France 2 de ne pas être intervenus immédiatement lors de cette interview.*» Qualifier de simplement «*déplacés*» les propos tenus n'est-il une façon de nier leur caractère raciste ? N'est-ce pas de surcroît admettre que ces propos auraient parfaitement eu leur «*place*» ailleurs ? En renvoyant à l'ensemble de la chaîne France 2 une responsabilité qui lui incombait au premier chef, Madame LUCET - qui a tant ri - n'a-t-elle pas pris le parti du déni davantage que celui de la repentance ?

Pour ces raisons, Monsieur le Président, et alors que la classe politique s'est signalée par un silence assourdissant sur le sujet - une ministre se contentant de minorer les propos tenus en les qualifiant de «*pathétiques, séniles et grossiers*», ce qui est une façon de les renvoyer à la sphère privée en évitant une analyse publique de leur caractère raciste -, le Collectif des États généraux de l'outre-mer dans l'Hexagone, la Fédération des associations ultramarines de Midi-Pyrénées et l'association Tjenbé Rèd, sur une initiative du

Collectifdom dont nous saluons la vigilance, demandent par la présente à votre instance, gardienne de certaines parmi les plus essentielles de nos valeurs républicaines, de sanctionner France 2.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de nos salutations républicaines.

*David AUERBACH CHIFFRIN
06 10 55 63 60 (Hexagone)
06 96 05 24 55 (Antilles)
Télécopie : 01 76 50 59 79
david@tjenbered.fr*

*Secrétaire général adjoint du Collectifdom (Collectif des Antillais,
Guyanais, Réunionnais & Mahorais) ;
Porte-parole suppléant et membre du comité de pilotage du Raac-sida (Réseau
des associations africaines & caribéennes agissant en France dans la lutte contre le sida) ;
Porte-parole du Collectif des ÉGOM (États généraux de l'outre-mer) dans l'Hexagone ;
Rapporteur coordinateur des ÉGOM dans l'Hexagone en 2009 ;
Rapporteur de la commission Égalité & Discriminations des ÉGOM dans l'Hexagone ;
Président de Tjenbé Rèd (Association afro-caribéenne de lutte
contre les homophobies, les racismes & le sida) ;
Réfèrent de Tjenbé Rèd près la Fédération française LGBT (lesbienne, gaie, bi & trans)*

*Christine HOUBLON,
Porte-parole en Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon
du Collectif des ÉGOM (États généraux de l'outre-mer) dans l'Hexagone,
Présidente de la FAU (Fédération des associations ultramarines de Midi-Pyrénées),
Rapporteuse de la commission interrégionale Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon
des ÉGOM en 2009
06 87 78 88 05
<http://www.lesultramarinsdemidipyrenees.com/>*

*Pierre PASTEL,
porte-parole du Collectif des ÉGOM dans l'Hexagone,
rapporteur de la commission à la mémoire et à l'identité des ÉGOM dans l'Hexagone en 2009,
sociologue
06 23 84 60 93
performance1conseil@yahoo.fr*

—

Sources

[1A] 16 octobre 2010 - *Tjenbé Rèd demande à la société Guerlain de cesser toute collaboration avec Jean-Paul Guerlain* - Communiqué de presse n°TR10POL30

<http://www.tjenbered.fr/2010/20101016-00.pdf> [fr]

<http://www.lepost.fr/> [fr]

<http://www.collectifdom.com/> [fr]

[1B] 16 octobre 2010 - *Un parfum dans l'air du temps... Propos tenus par M. Jean-Paul Guerlain le 15 octobre 2010 au JT de 13 heures de France 2* (Communiqué de presse du Collectifdom)

http://www.collectifdom.com/index.php?/collectifDom/news/communiques_de_presse/propos_raciste_de_jean_paul_guerlain

<http://www.tjenbered.fr/2010/20101016-79.pdf>

[1C] 16 octobre 2010 - *Quand des (nègres) clandestins travaillaient pour monsieur Guerlain* (*Le Post*)

http://www.lepost.fr/article/2010/10/16/2267183_quand-des-negres-clandestins-travaillaient-pour-monsieur-guerlain.html

<http://www.tjenbered.fr/2010/20101016-69.pdf>

[2A] 30 novembre 2009 / 15 février 2010 - *Lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur les médias relevant du droit de la communication audiovisuelle - Rapport au Premier ministre au sujet de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans les médias audiovisuels* (Conseil supérieur de l'audiovisuel)

http://www.csa.fr/upload/publication/Rapport_PM_racisme_nov09.pdf

<http://www.tjenbered.fr/2010/20100215-69.pdf>

[2B] 30 septembre 1986 / 8 février 2010 - *Loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée et complétée* (CSA)

<http://www.csa.fr/upload/publication/Loi86-1067.pdf>

<http://www.tjenbered.fr/2010/20100210-79.pdf>

—

Sauf indication contraire, les images publiées sont la propriété de Tjenbé Rèd et, à ce titre, elles peuvent être téléchargées et reproduites, à condition de citer la source, Tjenbé Rèd. Dans l'hypothèse de leur utilisation sur Internet, veuillez établir un lien vers notre site. Pour toute précision supplémentaire, vous pouvez envoyer un courriel au responsable du site : contact@tjenbered.fr.

Droit de retrait : Pour ne plus recevoir de telles communications, veuillez simplement adresser le message «*Non merci*» à notre adresse électronique tjenbered@hotmail.fr.

TJENBÉ RÈD ! Association de lutte contre les racismes, les homophobies & le sida
